

GOVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHE CIBLE : INVESTISSEURS CLIENTS DE DETAIL, INVESTISSEURS CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES (CPES)

– Aux seules fins du processus d'approbation de produit du producteur, l'évaluation du marché cible des titres, en prenant en compte les cinq (5) catégories mentionnées à l'élément 19 des Lignes Directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres est constitué des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détails, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** ») ; et (ii) pour les clients de détail, seule la distribution en agence est appropriée sous réserve du respect des obligations en matière d'évaluation de l'adéquation du produit à la situation du client par le Distributeur (tel que défini ci-dessus) au regard de MiFID II, telle qu'applicable. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un « **Distributeur** ») devra prendre en considération l'évaluation du marché cible du producteur ; cependant, un Distributeur soumis à MiFID II est responsable de mener sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Titres (soit en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et en déterminant les canaux de distribution appropriés, sous réserve de la pertinence et du caractère approprié des obligations du Distributeur (tel que défini ci-dessus) au regard de MiFID II, telle qu'applicable.

PRIIPS – INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS CLIENTS DE DÉTAIL DE L'EEE – SANS

DICI - Les Titres ne seront pas destinés à être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition et ne devront pas être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition d'un investisseur client de détail dans l'Espace Economique Européen (« **EEE** ») sans un document d'informations-clés (« **DICI** ») pour l'investisseur requis par le Règlement (UE) n°1286/2014 (tel que modifié, le « **Règlement PRIIPS** ») pour offrir ou vendre les Titres ou les mettre autrement à la disposition d'investisseurs clients de détail dans l'EEE. Pour les besoins de cet avertissement, un investisseur client de détail désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un « client de détail » au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de MiFID II ; ou (ii) être un « client » au sens de la Directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque celui-ci ne correspond pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 4, paragraphe 1, point 10) de MiFID II ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Conditions Définitives en date du 21 août 2024

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(immatriculée en France)

(« Émetteur »)

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 969500TJ5KRTCJQWXH05

Emission de 300.000.000 d'euros de Titres Senior Préférés Sociaux à remboursement indexé sur Indice venant à échéance en décembre 2030

sous le

Programme d'émission de Titres

(le « Programme »)

PARTIE A — CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les « Modalités ») figurant dans les sections intitulées « Modalités des Titres » dans le Prospectus de Base en date du 14 août 2024 ayant reçu le numéro d'approbation n° 24-367 de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 14 août 2024. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres décrites dans les présentes au sens de l'article 8 du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base, tel que complété, afin d'obtenir toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'émission des Titres est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base, les présentes Conditions Définitives et les suppléments au Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>) – lien direct vers le Prospectus de Base : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/203834>.

1.	Émetteur :	Crédit Agricole S.A.
2.	(i) Souche n° :	28
	(ii) Tranche n° :	1
3.	Devise ou Devises Prévues :	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	300.000.000 €
	(ii) Tranche :	300.000.000 €
5.	Prix d'Emission de la Tranche :	100% du Montant Nominal Total
6.	(i) Valeur Nominale Indiquée :	100 €
	(ii) Montant de Calcul :	100 €
7.	(i) Date d'Émission :	21 août 2024
	(ii) Date de Conclusion :	19 août 2024
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Non Applicable
8.	Date d'Échéance :	10 décembre 2030
9.	Base d'Intérêt :	Non Applicable

10.	Base de Remboursement :	Titres à Remboursement Indexé sur Indice (Les particularités supplémentaires sont précisées dans le paragraphe " <i>Stipulations Relatives au Remboursement</i> ")
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Non Applicable
12.	Option(s) de Remboursement :	Non Applicable
13.	Rang :	Titres Senior Préférés
14.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Décision du Conseil d'administration en date du 7 février 2024 et les présentes Conditions Définitives qui constituent la décision d'émission
15.	Modalités des Actifs :	Modalités des Titres Indexés sur Indice conformément à l'Annexe 1 Chapitre 1

Dispositions Relatives aux Intérêts à Payer (le cas échéant)

16.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
17.	Titres à Taux Variable :	Non Applicable
18.	Titres à Coupon Indexé :	Non Applicable
19.	Titres à Coupon Zéro :	Non Applicable

Caractéristiques de Détermination du Coupon Mémoire

20.	Caractéristiques de Détermination du Coupon Mémoire :	Non Applicable
------------	---	----------------

Stipulations Relatives au Remboursement

21.	Remboursement au gré de l'Émetteur :	Non Applicable
22.	Option de Remboursement des Titres restant en circulation :	Non Applicable
23.	Remboursement au gré des Porteurs des Titres :	Non Applicable
24.	Remboursement Optionnel en cas d'Évènement de Disqualification MREL/TLAC :	Non Applicable
25.	Modalités supplémentaires de remboursement, de rachat et d'annulation :	Non Applicable
26.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	Applicable conformément aux modalités indiquées au paragraphe " <i>Stipulations Relatives au Remboursement</i> "

27.	Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre :	Non Applicable
28.	Montant de Remboursement <i>Make-Whole</i> :	Non Applicable
29.	Cas d'Exigibilité Anticipée :	Non Applicable
30.	Date(s) de Détermination du Remboursement :	Pour les besoins de détermination du Montant de Remboursement Final : le 26 novembre 2030.
31.	Titres à Remboursement Indexé :	Applicable conformément aux Titres à Remboursement Indexé sur Indice (Annexe 1) (Voir le paragraphe " <i>Stipulations Relatives au(x) Sous-Jacent(s)</i> ") pour plus d'informations en lien avec le Sous-Jacent)
32.	Méthode de Remboursement (<i>Annexe 6 (Modalités des Méthodes de Remboursement)</i>) :	
	(a) Montant de Remboursement Anticipé pour les besoins de l'Annexe 5 (<i>Modalités des Evènements Déclencheurs de Remboursement Anticipé</i>), déterminé selon les modalités suivantes :	Non Applicable
	(b) Montant de Remboursement Final pour les besoins de l'Annexe 2, Partie B (<i>Modalités de Détermination du Remboursement</i>) déterminé selon les modalités suivantes :	Remboursement Croissance conformément à l'Annexe 6 Le Montant de Remboursement Final sera égal à : <i>(Prix de Référence x Détermination du Remboursement) x Valeur Nominale Indiquée</i> tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination du Remboursement.
	(i) Caractéristique de Détermination du Remboursement :	de Déterminé selon Remboursement Digital/Participation Standard (tel que développé au paragraphe " <i>Stipulations relatives aux Déterminations du Remboursement Standard</i> ") de ces Conditions Définitives)
	(A) Stipulations relatives aux Déterminations du Remboursement Standard	Applicable
	Remboursement Digital/Participation Standard :	Applicable conformément à l'Annexe 2, Partie B, Chapitre 4 La Détermination du Remboursement applicable pour une Date de Détermination du Remboursement aux

Titres pour lesquels un Remboursement Digital/Participation Standard est applicable sera calculée à cette Date de Détermination du Remboursement, de la manière suivante :

(i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente_{xy} (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation du Remboursement, supérieure ou égale à 105,00% : **124,00% de la Valeur Nominale Indiquée** ; ou

(ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente_{xy} est, à chaque Date d'Observation du Remboursement, inférieure à 105,00% : **106,00% de la Valeur Nominale Indiquée**

Valeur Sous-Jacente_{xy} : $\frac{\text{Valeur Sous-Jacentey}}{\text{Valeur Sous-Jacentex}}$

Valeur Sous-Jacente_x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale (le 26 novembre 2024)

Valeur Sous-Jacente_y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement (26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030)

- | | |
|--|----------------|
| (ii) Frais de Dénouement en Cas de Remboursement : | Non Applicable |
| (iii) Frais de Dénouement en Cas de Caractéristique de Détermination du Coupon et du Remboursement : | Non Applicable |
| (iv) Prix de Référence : | 100% |
| (v) PL (" <i>Protection Level</i> ") : | Non Applicable |
| (c) Montant de Remboursement à la Juste Valeur de Marché : | Applicable |
| (i) Montant de Couverture : | Applicable |
| (ii) Pourcentage de Montant de Remboursement à la Juste Valeur de Marché : | 100 pour cent |
| (d) Règlement Physique : | Non Applicable |

Stipulations Relatives au(x) Sous-Jacent(s)

- | | |
|---------------------------------|---|
| 33. Modalités des Actifs | Applicable |
| (a) Titres Indexés sur Indice : | Titres à Remboursement Indexé sur Indice : Applicable conformément à l'Annexe 1, Chapitre 1 |
| (i) Sous-Jacent unique : | Applicable |

(A)	Applicable pour les besoins de :	la Détermination du Remboursement Standard : Remboursement Digital/Participation Standard
(B)	Indice :	MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR
(C)	Indice Personnalisé :	Non
(D)	Bourse :	Conformément à la Modalité des Titres Indexés sur Indice – Section 2 (<i>Définitions Générales applicables aux Titres Indexés sur Indice</i>)
(E)	Bourse Multiple :	Applicable
(F)	Sponsor de l'Indice :	MSCI Inc
(G)	Bourse Connexe :	Toute Bourse
(H)	Heure d'Évaluation :	Clôture
(I)	Téléscripteur Bloomberg :	MXFRSE3N
(J)	Système de Règlement Livraison :	Comme indiqué dans la Modalité des Titres Indexés sur Indice – Section 2
(ii)	Panier :	Non Applicable
(iii)	Cas de Perturbation Additionnel :	Applicable conformément à la Modalité des Titres Indexés sur Indice 3.4
(iv)	Autres Évènements :	Applicable
(v)	Date(s) d'Observation :	La Date d'Observation Initiale et chaque Date d'Observation de Remboursement
(vi)	Perturbation de Date de Moyenne :	Non Applicable
(vii)	Nombre Maximum de Jours de Perturbation :	Huit (8) Jours Ouvrés
(viii)	Jours d'Extension du Paiement :	Deux (2) Jours Ouvrés
(ix)	Système de Règlement Livraison :	Comme indiqué dans la Modalité des Titres Indexés sur Indice – section 2

Stipulations Générales Applicables aux Titres

(i)	Forme des Titres	Titres dématérialisés au porteur Non Applicable
(ii)	Agent Teneur de Registre :	Non Applicable
(iii)	Agent(s) de Calcul (s'il ne s'agit pas de l'Agent Financier)	Non Applicable

34. Exclusion de la possibilité de demander l'identification d'un Porteur des Titres comme prévu par la Condition 1(a) : Non Applicable
35. Centre(s) Financier(s) : T2
36. Représentation des Porteurs des Titres – Masse : **Représentant titulaire de la Masse**
Aether Financial Services S.N.C.
36, rue de Monceau
75008 Paris, France
agency@aetherfs.com
- La rémunération du représentant titulaire de la Masse, prise en charge par l'Émetteur, est de 400 euros par an ; elle sera exigible pour la première fois à la Date d'Emission puis le 1er janvier de chaque année, jusqu'à la Date d'Échéance ou de remboursement.
- Représentant suppléant de la Masse**
F&S Financial Services S.A.S.
13, rue Oudinot
75007 Paris, France
programme-rmo@fs-financialservices.com
- La rémunération annuelle de 400 euros sera due s'il exerce à titre définitif les fonctions de représentant titulaire ; cette rémunération commencera à courir à dater du jour de son entrée en fonction.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'Offre Non-exemptée en France et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres de Crédit Agricole S.A.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Aurélien HARFF, Responsable Adjoint du Refinancement Moyen et Long Terme Groupe Crédit Agricole

Dûment habilité

PARTIE B — AUTRES INFORMATIONS

1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Euronext Paris
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris sera faite à compter du 21 août 2024 par l'Émetteur (ou pour son compte).
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 1.200 €

2. Notations

Notations : Les Titres à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'offre

Sauf pour les commissions versées aux Agents Placeurs telles que visées au paragraphe 7(vii) ci-dessous, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

Les Agents Placeurs ont réalisé, et pourrait à l'avenir réaliser, des opérations de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses affiliés, et pourraient fournir de services à ces derniers dans le cours normal de leurs activités.

4. Utilisation des fonds, estimation du produit net et des dépenses totales

- (i) Utilisation des fonds : Les Titres constituent des Titres Sociaux et un montant égal ou équivalent au produit net sera utilisé pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs des Actifs Sociaux Eligibles décrits dans le Social Bond Framework de l'Émetteur.

L'Émetteur a nommé Vigeo Eiris pour fournir un avis d'un tiers (la « *Second Party Opinion* ») sur le Social Bond Framework et son alignement sur les Social Bond Principles de l'ICMA.

Le Social Bond Framework et la Second Party Opinion sont disponibles sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/en/finance/debt-and-ratings>).

Crédit Agricole S.A. publiera un rapport annuel sur le site Internet du groupe Crédit Agricole S.A. détaillant l'allocation du revenu net des Titres Sociaux et l'impact des Actifs Sociaux Eligibles compris dans son portefeuille d'actifs sociaux.

- (ii) Estimation du produit net : (Prix de Référence x Détermination du Remboursement) x Valeur Nominale Indiquée
- (iii) Estimation des dépenses totales : 1.200 €

5. Titres Indexés — Performance du Sous-Jacent

Sous-Jacent : MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR (Indice)

Lieu où peuvent être obtenues, gratuitement, des données sur la performance passées et futures du Sous-Jacent :

https://app2.msci.com/eqb/france_esg_30_div/indexperf/dailyperf.html

L'indice MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR est la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

Téléscripteur Bloomberg : MXFRSE3N

Informations après l'Émission

L'Émetteur n'a pas l'intention de publier post émission des informations relatives aux éléments sous-jacents sur lesquels les Titres sont indexés.

6. Informations Opérationnelles

- | | | |
|-------|--|--|
| (i) | Code ISIN : | FRCASA010480 |
| (ii) | Code commun : | 287220740 |
| (iii) | Autre numéro d'identification applicable : | Non Applicable |
| (iv) | Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Émetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : | Non Applicable |
| (v) | Livraison : | Livraison franco de paiement |
| (vi) | Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres (le cas échéant) : | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France |
| (vii) | Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : | Non Applicable |

(viii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France

PLACEMENT, OFFRE ET VENTE

7. **Placement** Applicable

(i) Méthode de Placement : Syndiquée

(ii) Si syndiqué, noms et adresses des Agents Placeurs : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France

Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel dont la liste et les coordonnées sont les suivantes :

1. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Alpes Provence Société coopérative à personnel et capital variables, 25, chemin des Trois Cypres, 13097 Aix-en-Provence, France, enregistrée au RCS d'Aix-en-Provence, France, sous le numéro 381 976 448. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VSI0Q11PB93327

2. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Alsace Vosges Société coopérative à personnel et capital variables, 1, place de la Gare, BP 20440, 67008 Strasbourg, France, enregistrée au RCS de Strasbourg, France, sous le numéro 437 642 531. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VCC5OCQHSU906

3. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Anjou et du Maine Société coopérative à personnel et capital variables, 77, avenue Olivier Messiaen, 72000 Le Mans, France, enregistrée au RCS du Mans, France, sous le numéro 414 993 998. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695003KLVYC6WLE4F19

4. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Aquitaine Société coopérative à personnel et capital variables, 106, quai de Bacalan, 33000 Bordeaux, France, enregistrée au RCS de Bordeaux, France, sous le numéro 434 651 246. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500X8MO6M37C47827

5. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Atlantique Vendée Société coopérative à personnel et capital variables, La Garde, route de Paris, 44949 Nantes, France, enregistrée au RCS de Nantes, France, sous le numéro 440 242 469. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500B5DNR7Q1ACGD23

6. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Brie Picardie Société coopérative à personnel et capital variables, 500, rue Saint Fuscien, 80095 Amiens, France, enregistrée au RCS d'Amiens, France, sous le numéro 487 625 436. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500FYEXW795NPJO79

7. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Est Société coopérative à personnel et capital variables, 1, rue Pierre de Truchis de Lays, 69410 Champagne au Mont d'Or, enregistrée au RCS de Lyon, France, sous le numéro 399 973 825. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500WJ4V0WNG8Q5L42

8. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Centre France Société coopérative à personnel et capital variables, 3, avenue de la Libération, 63045 Clermont-Ferrand, France, enregistrée au RCS de

Clermont-Ferrand, France, sous le numéro 445 200 488.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500AGACQ54Q3UF243

9. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire
Société coopérative à personnel et capital variables, 8, allée Samuel Patty,
18920 Bourges, France, enregistrée au RCS de Bourges, France, sous le
numéro 398 824 714.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 96950001JKROZEF62G96

10. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à personnel et capital variables, 269, faubourg
Croncels, 10000 Troyes, France, enregistrée au RCS de Troyes, France,
sous le numéro 775 718 216.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695005FT3RGI6WWJ534

11. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Centre Ouest
Société coopérative à personnel et capital variables, 29, boulevard de
Vanteaux, BP 509, 87044 Limoges, France, enregistrée au RCS de
Limoges, France, sous le numéro 391 007 457.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500URVFX2P87A8306

12. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Charente-Maritime Deux-
Sèvres Société coopérative à personnel et capital variables, 14, rue
Louis Tardy, 17140 La-gord, France, enregistrée au RCS de La Rochelle,
France, sous le numéro 399 354 810.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500WME8Y1C3PFJO94

13. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Charente-Périgord
Société coopérative à personnel et capital variables, 28-30 rue d'Epagnac,
16800 Soyaux, France, enregistrée au RCS d'Angoulême, France, sous le
numéro 775 569 726.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695006R5WWBX118FA17

14. Caisse régionale de crédit agricole mutuel des Côtes-d'Armor
Société coopérative à personnel et capital variables, La Croix Tual,
Ploufragan, 22098 Saint-Brieuc, France, enregistrée au RCS de Saint-
Brieuc, France, sous le numéro 777 456 179.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695005GXM695D8LUY58

15. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Finistère
Société coopérative à personnel et capital variables, 7, route du Loch,
29555 Quimper, France enregistrée au RCS d de Quimper, France, sous le
numéro 778 134 601.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 96950008DNO3H80I0682

16. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Franche-Comté
Société coopérative à personnel et capital variables, 11, avenue Elisée
Cusenier, 25084 Besançon, France, enregistrée au RCS de Besançon,
France, sous le numéro 384 899 399.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500E6PTIKAVW46P28

17. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Ille-et-Vilaine
Société coopérative à personnel et capital variables, 4, rue Louis Braille,
35136 St-Jacques de la Lande, France, enregistrée au RCS de Rennes,
France, sous le numéro 775 590 847.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500I60Z80FT66CR93

18. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Loire Haute-Loire
Société coopérative à personnel et capital variables, 94, rue Bergson,
42007 Saint-Etienne, France, enregistrée au RCS de Saint-Etienne,
France, sous le numéro 380 386 854.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500KBBNBZ7MIZAX74

19. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lorraine
Société coopérative à personnel et capital variables, 56-58, avenue André
Malraux, 57000 Metz, France, enregistrée au RCS de Metz, France, sous
le numéro 775 616 162.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500XM9XYLLPWS3X80

20. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Martinique et de la Guyane Société coopérative à personnel et capital variables, rue Case Nègre, Place d'Armes, BP 370, 97232 Lamentin, France, enregistrée au RCS de Fort-de-France, France, sous le numéro 313 976 383. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500SAHI7IUX8TRZ82

21. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud-Méditerranée Société coopérative à personnel et capital variables, 30, rue Pierre Bretonneau, B.P. 243, 66832 Perpignan, France, enregistrée au RCS de Perpignan, France, sous le numéro 776 179 335. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500GCBQ50LL4N4X78

22. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc Société coopérative à personnel et capital variables, avenue de Montpelliéret, Maurin, 34977 Lattes, France, enregistrée au RCS de Montpellier, France, sous le numéro 492 826 417. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500A3Y5KTGJEMDZ32

23. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Morbihan Société coopérative à personnel et capital variables, avenue de Keranguen, 56956 Vannes, France, enregistrée au RCS de Vannes, France, sous le numéro 777 903 816. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695008F57RGP8WJVD09

24. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Nord Est Société coopérative à personnel et capital variables, 25, rue Libergier, 51088 Reims, France, enregistrée au RCS de Reims, France, sous le numéro 394 157 085. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500LLFVCIVUFVMK94

25. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Nord de France Société coopérative à personnel et capital variables, 10, Avenue Foch, BP 369, 59020 Lille, France, enregistrée au RCS de Lille, France, sous le numéro 440 676 559. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500FF9M4SBM5VHR15

26. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Normandie Société coopérative à personnel et capital variables, 15, esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France, enregistrée au RCS de Caen, France, sous le numéro 478 834 930. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : SQEISV1ELQFV4EDRBN58

27. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Normandie-Seine Société coopérative à personnel et capital variables, chemin de la Bretèque, 76230 Bois-Guillaume, France, enregistrée au RCS de Rouen, France, sous le numéro 433 786 738. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695003BBN1S4HV82514

28. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'Ile-de-France Société coopérative à personnel et capital variables, 26, quai de la Râpée, 75012 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris, France, sous le numéro 775 665 615. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500PI25OKPKTD9364

29. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Provence Côte d'Azur Société coopérative à personnel et capital variables, Les Négadis, avenue Paul Arène, BP 78, 83300 Draguignan, France, enregistrée au RCS de Draguignan, France, sous le numéro 415 176 072. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500CP6UARAMYIGY51

30. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Nord Midi-Pyrénées Société coopérative à personnel et capital variables, 219, avenue François Verdier, 81022 Albi, France, enregistrée au RCS d'Albi, France, sous le numéro 444 953 830. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500KWT26BST7DUO80

31. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées-Gascogne Société coopérative à personnel et capital variables, 11, boulevard du Président Kennedy, BP 329, 65003 Tarbes, France, enregistrée au RCS de

Tarbes, France, sous le numéro 776 983 546.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500M01766TJINXO92

32. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion
Société coopérative à personnel et capital variables, Parc Jean de
Cambiaire, Cîte des Lauriers, 97462 Saint Denis, France, enregistrée au
RCS de Saint-Denis, France, sous le numéro 312 617 046.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500SRQKP7167VWF70

33. Caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoie
Société coopérative à personnel et capital variables, PAE Les Glaisins, 4,
avenue du Pré Félin, 74985 Annecy, France, enregistrée au RCS
d'Annecy, France, sous le numéro 302 958 491.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500ORP9FTJYI28L37

34. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud Rhône-Alpes
Société coopérative à personnel et capital variables, 12, place de la
Résistance, 38000 Grenoble, France, enregistrée au RCS de Grenoble,
France, sous le numéro 402 121 958.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500DRY71IGWG0L656

35. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Toulouse 31
Société coopérative à personnel et capital variables, 6-7, place Jeanne
d'Arc, BP 40535, 31005 Toulouse, France, enregistrée au RCS de
Grenoble, France, sous le numéro 776 916 207.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VME9AAR39CTQ60

36. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Touraine et du Poitou
Société coopérative à personnel et capital variables, 6-18, rue Salvador
Allende, BP 307, 86008 Poitiers, France, enregistrée au RCS de Poitiers,
France, sous le numéro 399 780 097.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500BQ4JYX8980ZJ22

37. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Val de France
Société coopérative à personnel et capital variables, 1, rue Daniel Boutet,
28000 Chartres, France, enregistrée au RCS de Chartres, France, sous le
numéro 400 868 188.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695000P6V7QBJL4NW96

38. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Corse
Société coopérative à personnel et capital variables, 1, avenue Napoléon
III, BP 308, 20193 Ajaccio, France, enregistrée au RCS d'Ajaccio, France,
sous le numéro 782 989 206.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695004NR7T2BKZFQL03

39. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Guadeloupe
Société coopérative à personnel et capital variables, Petit Pérou, 97176
Les Abymes cedex, France, enregistrée au RCS de Pointe à Pitre, France,
sous le numéro 314 560 772.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500NUI273XLGK9751

- (iii) Date du contrat de prise ferme : 20 août 2024
- (iv) Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement :
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France
- (v) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Non Applicable

- (vi) Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : Non Applicable
- (vii) Commissions et concessions totales : Non Applicable
- (viii) Restrictions de vente supplémentaires aux Etats- Unis d'Amérique : Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.
- (ix) Offre Non-exemptée : Une offre de Titres peut être faite par les Agents Placeurs (les « **Intermédiaires Financiers** ») qui ont obtenu le consentement de l'Émetteur quant à l'utilisation du Prospectus de Base pour l'Offre Non-exemptée (ensemble, étant des personnes auxquelles l'Émetteur a donné son consentement, (les « **Etablissements Autorisés** »), autrement qu'au titre de l'article 1(4) et/ou 3(2) du Règlement Prospectus, en France pendant la Période d'Offre.

Pour plus de détails, voir paragraphe 8 ci-dessous.

8. Offres Non-exemptées

Applicable

Période d'Offre :

La Période d'Offre débutera le 12 septembre 2024 et se terminera le 4 novembre 2024 à 17 heures (sauf clôture anticipée sans préavis au gré de l'Émetteur).

Prix d'Offre :

100 % de la Valeur Nominale Indiquée.

Conditions auxquelles l'offre est soumise :

Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des Intermédiaires Financiers, notifiées aux investisseurs par ces Intermédiaires Financiers.

L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la date de clôture de l'Offre, sans préavis.

Description de la procédure de demande de souscription :

Les demandes de souscriptions sont uniquement sujettes à disponibilité des Titres lors de la souscription.

Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de valeurs mobilières, soit en somme globale à investir) :

Minimum : aucun minimum de souscription n'est exigé sous réserve de la Valeur Nominale Indiquée des Titres.

Maximum : Non Applicable

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs :

Non Applicable

Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Titres :

Les Titres seront émis à la Date d'Emission contre paiement à l'Émetteur des produits nets de souscription. Les Investisseurs seront informés par l'Intermédiaire Financier

concerné des Titres qui leur sont alloués et des Modalités de règlement corrélatives.

Description complète des modalités et date de publication des résultats de l'offre : Non Applicable

Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés : Non Applicable

Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Titres sont offerts : Investisseurs de détail

Si une tranche a été réservée ou est réservée pour certains pays, indiquer une telle tranche : Non Applicable

Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification : Non Applicable

Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur : Non Applicable

En cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé, le nom et l'adresse des entités qui se sont fermement engagées à agir en tant qu'intermédiaires sur le marché secondaire, en fournissant de la liquidité par le biais des cours acheteurs et vendeurs, et la description des principales modalités de leurs engagements :
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank s'engage à fournir la liquidité quotidienne sur Euronext Paris dans les conditions normales de marché à compter du 26 novembre 2024 et ce jusqu'au 5ème Jour Ouvré précédant la Date d'Echéance.

9. Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base

Consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre : Applicable pour tout Etablissement Autorisé indiqué ci-dessous

Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu : Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel telles qu'indiquées au paragraphe 7(ii) ci-dessus

Conditions relatives au consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base : Non Applicable

10. PRIIPS - Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE Non Applicable

11. Sponsor de l'Indice Applicable

L'Indice est géré par MSCI Inc, qui à la Date d'Emission, est inscrit sur le registre public d'administrateurs et d'indices de référence établi et géré par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (*European Securities and Market Authority*).

ANNEXE - RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE A L'ÉMISSION

SECTION A		INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS
A.1	Avvertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base, tel que complété, et aux Conditions Définitives.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives par l'Investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base, tel que complété, et les Conditions Définitives est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, selon la législation nationale, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs dans leur réflexion sur l'opportunité d'investir lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.</p>
A.2	Nom et codes internationaux d'identification des Titres (code ISIN)	<p>Emission de Titres Senior Préférés Sociaux d'un montant nominal total de 300.000.000 d'euros à remboursement indexé sur Indice venant à échéance en décembre 2030 par Crédit Agricole S.A.</p> <p>ISIN : FRCASA010480</p>
A.3	Identité et coordonnées de l'Emetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (IEJ, legal entity identifier)	<p>La raison sociale de l'Emetteur est Crédit Agricole S.A.</p> <p>Les coordonnées de l'Emetteur sont :</p> <p>Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France</p> <p>L'Identifiant d'Entité Juridique ("IEJ") de l'Emetteur est 969500TJ5KRTCJQWXH05.</p>
A.4	Identité de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus de Base	Autorité des Marchés Financiers ("AMF").
A.5.	Date d'approbation du Prospectus de Base	Le Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF le 14 août 2024 sous le n° 24-367.

SECTION B		INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR
QUI EST L'EMETTEUR DES TITRES ?		
B.1	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, son IEJ, le droit régissant ses activités ainsi que son pays d'origine	<p>L'Émetteur est Crédit Agricole S.A., une société anonyme à conseil d'administration ayant son siège social au 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416. L'IEJ de l'Émetteur est le 969500TJ5KRTCJQWXH05. Il a été agréé en qualité d'établissement de crédit - banque mutualiste ou coopérative en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.</p> <p>Le pays d'origine de l'Émetteur est la France. L'Émetteur est régi par le droit français et plus particulièrement par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre II du Code de commerce. L'Émetteur est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier notamment ses articles L. 512-1 et suivants et L. 512-47 et suivants. Les actions de l'Émetteur sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris.</p>
B.2	Principales activités de l'Émetteur	<p>L'Émetteur et ses filiales consolidées constituent le groupe Crédit Agricole S.A. (le « Groupe Crédit Agricole S.A. »). Le Groupe Crédit Agricole S.A., les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Régionales ») et les caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Locales ») et chacune de leurs filiales respectives constituent le Groupe Crédit Agricole (le « Groupe Crédit Agricole »).</p> <p>Au 30 juin 2024, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cinq pôles métiers suivants : Gestion de l'Épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services Financiers Spécialisés, Banque de Proximité en France – LCL, Banque de Proximité à l'International ; - auxquels s'ajoute un pôle « Activités Hors Métiers ».

B.3	Principaux actionnaires de l'Emetteur, y compris le fait qu'il est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui	<p>La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses Régionales.</p> <p>La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales. Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier.</p>
B.4	Identité des principaux dirigeants	<p>Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général : Philippe Brassac • Directeurs généraux délégués : Olivier Gavalda, Jérôme Grivet, Xavier Musca
B.5	Identité des contrôleurs légaux des comptes	<p>Titulaires : (i) <u>PricewaterhouseCoopers Audit</u>, société représentée par Agnès Husserr, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, et (ii) <u>Forvis Mazars SA</u>, société représentée par Hervé Hélias et Jean Latorzeff, 61 Rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre</p>

QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIERES CLES CONCERNANT L'EMETTEUR ?

B.6	Informations financières clés	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6"><i>(i) Compte de résultat</i></th> </tr> <tr> <th>Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)</th> <th>01/01/2022 31/12/2022</th> <th>01/01/2023 31/12/2023</th> <th>01/01/2023 30/06/2023</th> <th>01/01/2024 30/06/2024</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produits d'intérêts et produits assimilés</td> <td>37 794</td> <td>63 255</td> <td>29 653</td> <td>35 673</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produits de commissions</td> <td>15 723</td> <td>16 025</td> <td>8 033</td> <td>8 684</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépréciation d'actifs financiers, nette</td> <td>20 664</td> <td>21 459</td> <td>21 264</td> <td>22 028</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Revenu net des portefeuilles de transaction</td> <td>-4 244</td> <td>3 668</td> <td>3 855</td> <td>4 549</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)</td> <td>58,3</td> <td>58,8</td> <td>56,9</td> <td>59,2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat net du groupe)</td> <td>7 997</td> <td>8 258</td> <td>4 150</td> <td>4 412</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)</td> <td>01/01/2022 31/12/2022</td> <td>01/01/2023 31/12/2023</td> <td>01/01/2023 30/06/2023</td> <td>01/01/2024 30/06/2024</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	<i>(i) Compte de résultat</i>						Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024		Produits d'intérêts et produits assimilés	37 794	63 255	29 653	35 673		Produits de commissions	15 723	16 025	8 033	8 684		Dépréciation d'actifs financiers, nette	20 664	21 459	21 264	22 028		Revenu net des portefeuilles de transaction	-4 244	3 668	3 855	4 549		Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	58,3	58,8	56,9	59,2		Résultat net du groupe)	7 997	8 258	4 150	4 412		Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024	
<i>(i) Compte de résultat</i>																																																								
Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024																																																				
Produits d'intérêts et produits assimilés	37 794	63 255	29 653	35 673																																																				
Produits de commissions	15 723	16 025	8 033	8 684																																																				
Dépréciation d'actifs financiers, nette	20 664	21 459	21 264	22 028																																																				
Revenu net des portefeuilles de transaction	-4 244	3 668	3 855	4 549																																																				
Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	58,3	58,8	56,9	59,2																																																				
Résultat net du groupe)	7 997	8 258	4 150	4 412																																																				
Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024																																																				

Produits d'intérêts et produits assimilés	30 013	59 120	27 789	33 078	
Produits de commissions	13 127	13 202	6 581	7 209	
Dépréciation d'actifs financiers, nette	10 076	10 276	10 309	10 444	
Revenu net des portefeuilles de transaction	-4 376	3 651	3 853	4 607	
Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	56,1	54,1	51,2	53,6	
Résultat net (part du groupe)	5 306	6 348	3 266	3 731	
<i>(ii) Bilan</i>					
Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2023	30/06/2024	Exigences
Total de l'actif	2 350,9	2 467,1	2 399,0	2 516,8	n/a
Dettes de premier rang	221,9	260,2	249,1	279,5	n/a
Dettes subordonnées	23,2	25,2	23,4	27,7	n/a
Prêts et créances à recevoir de clients	1 114,4	1 155,9	1 146,0	1 165,4	n/a
Dépôts des clients	1 093,5	1 121,9	1 077,4	1 142,3	n/a
Total des capitaux propres	135,6	142,3	139,5	143,9	n/a
Bâle 3 Ratio <i>Common Equity Tier 1</i> (en %)	17,6	17,5	17,6	17,3	9,8
Bâle 3 Ratio <i>Tier 1</i> phasé (en %)	18,6	18,5	18,8	18,5	11,6

		Bâle 3 Ratio global phasé (en %)	21,6	21,1	21,5	21,3	14,0
		Ratio de levier phasé (en %)	5,3	5,5	5,6	5,5	3,5
		Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2023	30/06/2024	Exigences
		Total de l'actif	2 138	2 189,4	2 179,9	2 232,9	n/a
		Dettes de premier rang	214,7	253,2	242,2	272,4	n/a
		Dettes subordonnées	23,4	25,3	23,7	27,8	n/a
		Prêts et créances à recevoir de clients	488,6	516,3	510,9	528,7	n/a
		Dépôts des clients	826	835,0	807,0	845,2	n/a
		Total des capitaux propres	75,5	79,9	76,8	79,1	n/a
		Bâle 3 Ratio <i>Common Equity Tier 1</i> (en %)	11,2	11,8	11,6	11,6	8,6
		Bâle 3 Ratio <i>Tier 1</i> phasé (en %)	13,0	13,2	13,5	13,4	10,4
		Bâle 3 Ratio global phasé (en %)	17,5	17,2	17,6	17,6	12,8
		Ratio de levier phasé (en %)	3,6	3,8	4,0	3,8	3,0

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES A L'EMETTEUR ?

B.8	Risques de crédit et de contrepartie	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Groupe Crédit Agricole liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière.
B.9	Risques financiers	<ul style="list-style-type: none"> Le resserrement rapide de la politique monétaire devrait être arrivé à son terme mais continue d'impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole.
B.10	Risques opérationnels et risques connexes	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude. Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers.
B.11	Risques liés à l'environnement dans lequel le	<ul style="list-style-type: none"> La persistance ou un rebond de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole.

	Groupe Crédit Agricole évolue	<ul style="list-style-type: none"> Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère. 								
B.12	Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole	<ul style="list-style-type: none"> Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan Moyen Terme 2025. Les activités d'assurance pourraient être défavorablement impactées en cas de décorrélation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et les provisions, ainsi qu'en cas de forte évolution des taux. 								
B.13	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	<ul style="list-style-type: none"> Si l'un des Membres du Réseau Crédit Agricole rencontrait des difficultés financières, l'Émetteur serait tenu de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée. L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation. 								
SECTION C		INFORMATIONS CLES SUR LES TITRES								
QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TITRES ?										
C.1	Nature et catégorie des Titres ainsi que leur numéro ISIN	<p>Les titres sont des titres senior préférés à remboursement indexé sur Indice.</p> <p>Le numéro ISIN est FRCASA010480.</p>								
C.2	Monnaie, Valeur(s) nominale(s) unitaire(s), Prix d'Emission, nombre de Titres émis et leur échéance	<p>Les Titres émis par l'Émetteur sont des titres structurés dont le rendement dépend de la performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR (l'"Indice"). Des informations sur les performances passées et futures de l'Indice seront publiées sur le site internet de Bloomberg.</p> <p>Le montant en principal des Titres offerts est de EUR 300.000.000, représenté par 3.000.000 Titres avec un montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal total.</p> <p>Le volume minimum de transfert est de EUR 100.</p> <p>Les Titres sont libellés en Euro (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprimé et payé en Devise Spécifiée.</p> <p>Les Titres seront émis le 21 août 2024 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La date d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursement anticipé.</p> <p>Les Titres sont régis par le droit français.</p> <p>Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final est déterminé tel qu'il suit :</p> <p>Remboursement Final :</p> <p>L'investisseur a le droit de recevoir de l'Émetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévue par Valeur Nominale Indiquée correspondant à :</p> <p>(i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente_{xy} (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation du Remboursement, supérieure ou égale à 105,00% : 124,00% ; ou</p> <p>(ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente_{xy} (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement, inférieure à 105,00% : 106,00%.</p> <p>Avec :</p> $\text{Valeur Sous-Jacente}_{xy} = \frac{\text{Valeur Sous-Jacente}_y}{\text{Valeur Sous-Jacente}_x}$ <p>Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente_x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente_y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice</th> <th>Sponsor de l'Indice</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Bourse Multiple</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR</td> <td>MSCI Inc</td> <td>MXFRSE3N</td> <td>Applicable</td> </tr> </tbody> </table>	Indice	Sponsor de l'Indice	Code Bloomberg	Bourse Multiple	MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR	MSCI Inc	MXFRSE3N	Applicable
Indice	Sponsor de l'Indice	Code Bloomberg	Bourse Multiple							
MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR	MSCI Inc	MXFRSE3N	Applicable							
C.3	Droits attachés aux Titres	Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprunt à son rang concernant l'endettement.								

		<p>Absence de cas d'exigibilité anticipée : Les cas d'exigibilité anticipée ne sont pas applicables aux Titres. Toutefois, si un jugement prononce la liquidation judiciaire de l'Émetteur ou si une liquidation de l'Émetteur intervient pour toute autre raison, les Titres deviendront immédiatement remboursables en fonction de leur rang.</p> <p>Renonciation au droit de compensation : Les porteurs de Titres renoncent à tout droit de compensation, d'indemnisation et de rétention contre tout droit, réclamation ou responsabilité que l'Émetteur a ou pourrait avoir ou acquérir contre eux, directement ou indirectement, en relation avec les Titres, dans toute la mesure permise par la loi applicable.</p> <p>Options de Remboursement : Non applicable.</p> <p>Remboursement : Le montant de Remboursement des Titres est indexé sur l'Indice (voir ci-dessus).</p> <p>Représentation des Porteurs des Titres : Conformément aux articles L. 228-46 et suivants du Code de commerce, les Porteurs des Titres sont groupés en une masse (la « Masse »), jouissant de la personnalité civile, pour la défense de leurs intérêts communs. La Masse agira en partie par l'intermédiaire d'un représentant et en partie par le biais de décisions collectives des Porteurs des Titres.</p>
C.4	Le rang relatif des Titres dans la structure du capital de l'Émetteur en cas d'insolvabilité, y compris, le cas échéant, des informations sur le niveau de subordination des valeurs mobilières et l'incidence potentielle sur l'investissement en cas de résolution dans le cadre de la directive 2014/59/UE	<p>Rang des Titres : Les Titres sont des Titres Senior Préférés.</p> <p>Les Titres Senior Préférés sont des Obligations Senior Préférées.</p> <p>Le principal et les intérêts sur les Titres Senior Préférés constituent des engagements directs, inconditionnels, senior (chirographaires) et non assortis de sûretés de l'Émetteur, venant <i>pari passu</i> entre eux et entre toutes les autres Obligations Senior Préférées, existantes ou futures, de l'Émetteur, et venant :</p> <p>(i) <i>senior</i> aux Obligations Senior Non-Préférées et toute obligation venant à un rang junior aux Obligations Senior Non-Préférées ; et</p> <p>(ii) <i>junior</i> à tous les engagements existants ou futurs de l'Émetteur bénéficiant d'un privilège par détermination de la loi.</p> <p>Si et, dans la mesure autorisée par la Réglementation MREL/TLAC Applicable, l'Émetteur peut traiter les Titres Senior Préférés, à des fins réglementaires, comme des Instruments Éligibles MREL/TLAC en vertu de la Réglementation MREL/TLAC Applicable, dans ce cas, les obligations de l'Émetteur et les droits des Porteurs de Titres en vertu des Titres Senior Préférés ne seront pas affectés si les Titres Senior Préférés ne sont plus éligibles en tant qu'Instruments Éligibles MREL/TLAC.</p> <p>« Obligations Senior Non-Préférées » désigne toutes obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites aux Articles L.613-30-3-I-4° et R.613-28 du Code monétaire et financier.</p> <p>« Obligations Senior Préférées » désigne toutes les obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites à l'Article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier. Pour éviter toute ambiguïté, tous les titres de créance non subordonnés émis par l'Émetteur avant l'entrée en vigueur de l'article L.613-30-3-I-4° du Code monétaire et financier constituent des Obligations Senior Préférées.</p>
C.5	Les éventuelles restrictions au libre transfert des valeurs mobilières	Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Titres.
OU LES TITRES SERONT-ILS NEGOCIES ?		
C.6	Cotation	Une demande sera déposée par l'Émetteur ou pour son compte pour l'admission des Titres devant être admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris avec prise d'effet au 21 août 2024.
QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES ?		
C.7	Risques pour les Porteurs de Titres en tant que créancier de l'Émetteur	<ul style="list-style-type: none"> Les Titres peuvent faire l'objet d'une dépréciation obligatoire ou d'une conversion en actions en vertu des lois européennes et françaises relatives au redressement et à la résolution des banques ou au soutien financier extraordinaire de l'État. Si le Fonds de Garantie s'avère insuffisant pour rétablir la liquidité et la solvabilité d'un membre du réseau ou d'une société affiliée qui pourrait rencontrer des difficultés financières à l'avenir, l'Émetteur pourrait être tenu d'apporter des fonds supplémentaires et, dans un cas extrême, les Porteurs de Titres pourraient subir des conséquences financières négatives significatives. Les rendements des Titres pourraient être limités ou retardés en cas de l'insolvabilité de l'Émetteur. Le rang des Titres Senior Préférés pourrait devenir inférieur (junior) aux dépôts bancaires en cas d'adoption d'un projet de réglementation européenne.
C.8	Risques liés au marché des Titres	<ul style="list-style-type: none"> La valeur de marché des Titres peut être affectée par de nombreux événements. Un marché de négociation pour les Titres peut ne pas se développer ou se poursuivre.
C.9	Autres risques liés à la structure des Titres	<ul style="list-style-type: none"> Absence de restriction pour l'Émetteur d'émettre d'autres obligations qui peuvent être de même rang que les Titres. Les Modalités Générales des Titres ne prévoient aucun cas d'exigibilité anticipée.

		<ul style="list-style-type: none"> Les Modalités Générales des Titres contiennent des engagements très limités. Les Modalités Générales des Titres contiennent une clause de renonciation à la compensation. Modification des Modalités des Titres.
C.10	Risques liés aux Titres Verts et aux Titres Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cas de Titres Verts ou Titres Sociaux, l'Émetteur aura l'intention d'affecter un montant égal ou équivalent au produit net des Titres, pour le financement et/ou le refinancement, en tout ou partie, (i) d'Actifs Verts Eligibles nouveaux ou existants ou (ii) d'Actifs Sociaux Eligibles nouveaux ou existants.
C.11	Risques liés au rachat anticipé des Titres	<ul style="list-style-type: none"> Tout rachat anticipé des Titres pourrait faire que le rendement prévu par les Porteurs de Titres soit considérablement inférieur à ce qui était prévu. L'Émetteur n'est pas tenu de racheter les Titres s'il est interdit par la loi française de payer des montants supplémentaires.
C.12	Risques liés aux Modalités Supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux Titres Indexés sur Indice - L'Émetteur peut émettre des Titres dont le montant du principal et/ou des intérêts à payer dépend du niveau d'un ou de plusieurs indices.
C.13	Risques liés aux Caractéristiques de Détermination du Coupon et du Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> Risque Général - Le Taux d'Intérêt Indexé et/ou la Détermination du Remboursement calculé à partir du Coupon Indexé ou du Remboursement Indexé peuvent être basés sur la valeur de Sous-Jacent(s) qui ont été désignés conformément aux Déterminations du Coupon Standard et/ou Déterminations du Remboursement Standard.
SECTION D		INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DE TITRES AU PUBLIC ET/OU ADMISSION DE TITRES AUX NEGOCIATIONS SUR UN MARCHE REGLEMENTE
A QUELLES CONDITIONS ET SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CES TITRES ?		
D.1	Les conditions générales et le calendrier prévisionnel de l'offre, les détails de l'admission à la négociation sur un marché réglementé, le plan de distribution, le montant et le pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre et une estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Le montant total de l'offre est 300.000.000 d'euros.</p> <p>Les Titres sont offerts au public dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France.</p> <p>Période d'offre : La période allant du 12 septembre 2024 au 4 novembre 2024 à 17h (inclus) (cette dernière est la « Date de Clôture de l'Offre »).</p> <p>Prix d'offre : chaque Titre sera offert à la souscription pour un prix égal à 100% de la valeur nominal unitaire de ce Titre soit 100 euros.</p> <p>Conditions auxquelles est soumise l'offre : L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la Date de Clôture de l'Offre.</p> <p>Détails du montant minimum et/ou maximum de l'admission : Aucun minimum de souscription n'est exigé sous réserve de la valeur unitaire des Titres de 100 euros. Il n'y a aucun maximum.</p> <p>Une demande devrait être effectuée afin que les Titres soient admis à la négociation sur Euronext Paris le 21 août 2024, avec une liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché et ce jusqu'au 5ème Jour Ouvré précédant la Date d'Echéance.</p> <p>L'intégralité des Titres sera souscrite par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agissant en qualité d'Agent Placeur, et placée notamment auprès d'une compagnie d'assurance, PREDICA, qui commercialise et distribue des contrats d'assurance-vie et des contrats de capitalisation au sein desquels les Titres seront référencés comme support d'investissement représentatif d'une ou plusieurs unités de compte, ainsi que par les Caisses Régionales.</p> <p>Les dépenses totales liées à l'émission et l'offre des Titres sont estimées à 1.200 € euros. Il ne sera facturé aucun frais ou charge à l'investisseur à la souscription des Titres.</p> <p>Le service financier de l'emprunt centralisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank mandaté par l'Émetteur, sera assuré par les intermédiaires teneurs de compte, de même que le service des Titres (transfert, conversion).</p>
QUELS SONT LES OFFREURS DES TITRES ?		
D.2	Offreurs	<p>L'Émetteur a conclu un contrat de placement sans prise ferme avec les Caisses Régionales, par lequel les Caisses Régionales auront la charge de distribuer et commercialiser les Titres auprès de leur clientèle et de recueillir les souscriptions des investisseurs dans les Titres sur la base des instructions et de la documentation, reçues de l'Émetteur et dans le respect, sous leur responsabilité, des dispositions légales et réglementaires applicables à une telle distribution. Les Caisses Régionales, listées ci-dessous, sont constituées sous la forme de sociétés coopératives à personnel et capital variables et font partie du Groupe Crédit Agricole. Leur pays d'origine est la France et elles sont régies par le droit français.</p> <p>La liste des Caisses Régionales et les coordonnées de chacune d'entre elles sont disponibles à l'adresse suivante :</p> <p>https://www.credit-agricole.com/marques-et-metiers/toutes-nos-marques/credit-agricole/annuaire-des-caisses-regionales-du-credit-agricole</p>

POURQUOI CE PROSPECTUS DE BASE EST-IL ETABLI ?		
D.3	Description des raisons de l'offre	L'Émetteur réalise l'offre pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs prêts ou investissements nouveaux ou existants tel que décrit à la sous-section D.4 ci-dessous.
D.4	L'utilisation et le montant net estimé du produit	<p>Les Titres constituent des Obligations Sociales et le produit net sera utilisé pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs prêts ou investissements nouveaux ou existants (les « Actifs Sociaux Eligibles ») dans les catégories suivantes : Développement économique et territorial, Promotion de l'inclusion sociale et économique, Accès aux services de santé, telles que développées dans le Social Bond Framework disponible sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole S.A. (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette).</p> <p>Crédit Agricole S.A. a nommé Vigeo Eiris pour fournir une seconde opinion (la « Seconde Opinion ») sur le Social Bond Framework, évaluer sa qualité environnementale et son alignement sur les Social Bond Principles de l'ICMA. La Seconde Opinion est disponible sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole S.A. (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette).</p> <p>Crédit Agricole S.A. publiera un rapport annuel sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole S.A. détaillant l'allocation du revenu net des Obligations Sociales et l'impact des Actifs Sociaux Eligibles compris dans son portefeuille d'actifs sociaux.</p> <p>Le produit net est estimé à 299.998.800 euros.</p>
D.5	Mention précisant si l'offre fait l'objet d'une convention de prise ferme avec engagement ferme, indiquant l'éventuelle quote-part non couverte	L'offre des Titres fait l'objet d'une prise ferme par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à compter de la Date d'Emission.
D.6	Mention des principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation	<p>Les Caisses Régionales qui commercialisent les Titres en qualité de distributeurs sont également actionnaires de l'Émetteur au travers de la S.A.S. La Boétie. Par ailleurs, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, filiale de l'Émetteur, agit en qualité d'Agent Placeur et d'Agent Financier.</p> <p>A la connaissance de l'Émetteur, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les obligations envers l'Émetteur du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des membres du Conseil d'administration de l'Émetteur et tout autre obligation ou intérêt personnel. Si nécessaire, les dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Émetteur et de l'article 7 de la Charte de l'administrateur de l'Émetteur permettent de traiter des conflits d'intérêts pour les dirigeants et les administrateurs.</p>